

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey c

<https://www.cadre21.org/membres/d0cede2c2aa543b3e7448961>

Date d'obtention : 2021-01-12 19:46:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Collecte d'informations et évaluation de l'incident:

- A. Parler et rassurer la personne qui signale la situation. C'est important de la soutenir et de l'encourager;
- B. Enclencher le protocole Sexto en posant les questions de la grille d'évaluation afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue;
- C. Rencontrer, un à un, les autres jeunes impliqués en complétant avec eux une grille d'évaluation. Insister sur la vie privée et l'intégrité physique et psychologique de la victime.
- D. Confisquer selon le protocole tout appareil qui contiendrait des images de pornographie juvénile en utilisant les sacs scellés devant l'élève. Il doit avoir éteint son appareil.

À partir des informations, déterminer si les activités sont malveillantes ou impulsives - il peut être nécessaire de parler avant à l'élève investigateur:

2- Si la situation est reliée à un geste impulsif:

- A. Rencontrer l'investigateur et remplir la grille d'évaluation;
- Bi. Si la situation implique des images de pornographie juvénile, saisir l'appareil selon le protocole dans le sac scellé et communiquer avec le policier éducateur;
- Bii. Si la situation n'implique pas des images de pornographie et traiter le dossier conformément aux règles de l'établissement en s'assurant que les images ne soient pas diffusées.
- C. Communiquer avec les parents des jeunes impliqués pour expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir.

3- Si la situation est relié à un geste malveillant:

- A. Contacter le service de police
- B. Confisquer l'appareil selon le protocole Sexto (sac scellé)
- C. Communiquer avec les parents des jeunes impliqués pour expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir.



Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas:

Garder en tête que c'est des situations prioritaires et urgente, il faut agir rapidement.

Ne jamais consulter les images et ne jamais recevoir ces images dans nos courriels.

Rassurer la victime et préserver l'identité des jeunes (respect de la confidentialité au maximum).

Cas 1

Nous pouvons amorcer le protocole Sexto à partir des confidences d'une amie qui est préoccupée par la situation en remplissant au départ une grille d'évaluation. Dès qu'un jeune ne collabore pas (victime ou investigateur) avec un intervenant scolaire, l'intervenant doit contacter le service de police.

Cas 2

En démontrant de la bienveillance et en expliquant bien la méthode Sexto, nous rassurons les victimes et établissons un lien de confiance.

Lorsqu'une situation n'implique pas des images de pornographie juvénile, les règles de l'établissement scolaire s'appliquent en s'assurant de préserver l'intégrité physique et psychologique de l'élève.

Si la situation implique un adulte, il faut déclencher le protocole Sexto pour recueillir les informations, confisquer l'appareil et appeler le service de police. Ils prendront la suite de l'intervention. Ils feront une rencontre de sensibilisation Sexto et, au besoin, ils ouvriront une enquête policière.

Le service de police ne peut pas mandater un intervenant de l'école à recueillir un témoignage en complétant une grille d'évaluation.

Cas 3

Nous ne pouvons pas enclencher un protocole Sexto à la demande d'un parent. Il faut demeurer bienveillant et le référer au service de police. Par contre, si le jeune vient se confier, le protocole Sexto commence. Rencontrer individuellement, toutes les personnes impliquées (témoins) dans la situation pour vérifier les informations avec l'aide de la grille d'évaluation. Dans un cas malveillant, l'intervenant ne complète pas la grille d'évaluation avec l'investigateur, mais il le rencontre pour confisquer son cellulaire afin d'éviter la diffusion des images le plus rapidement possible. Il avise rapidement la police. Ne jamais répondre à des questions de journalistes et les référer aux responsables des communications du centre de services scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate est de bien confisquer les preuves sur les appareils des élèves en évitant de consulter les images.

Également, il faut aussi tout mettre en place pour éviter que les élèves ébruite l'affaire afin de bien préserver la vie privée.

De plus, il faut protéger la victime pour qu'elle garde une attitude positive envers elle-même.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

